

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE
DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME

Le projet suivant est soumis à l'enquête publique :

Adresse du bien : AVENUE DE HINNISDAEL 61 - RUE FRANÇOIS DESMEDT 122

Demandeur : COMPAGNIE DE DEVELOPPEMENT PROMIRIS
REPRESENTÉE PAR MONSIEUR QUENTIN BERNARD
CHAUSSEE DE BRUXELLES 135 - 1310 LA HULPE

Objet de la demande : - Permis d'urbanisme :

DEMOLIR UN IMMEUBLE TYPE GARAGE (SHOWROOM, ATELIER ET PARKING A L'AIR LIBRE) ET CONSTRUIRE UN IMMEUBLE DE LOGEMENTS COMPRENANT 28 APPARTEMENTS ET UN ESPACE POUR EQUIPEMENT D'INTERET COLLECTIF OU DE SERVICE PUBLIC

Nature de l'activité principale : LOGEMENT – EQUIPEMENT D'INTERET COLLECTIF ET DE SERVICE PUBLIC

Zone : PRAS : ZONE MIXTE

Motifs principaux de l'enquête :

- APPLICATION DE LA PRESCRIPTION GÉNÉRALE 0.6. DU PRAS (ACTES ET TRAVAUX PORTANT ATTEINTE AUX INTÉRIEURS D'ÎLOTS)
- APPLICATION DE LA PRESCRIPTION PARTICULIÈRE 3.5.1° DU PRAS (MODIFICATIONS DES CARACTÉRISTIQUES URBANISTIQUES DES CONSTRUCTIONS)
- ART. 175/15 DU COBAT - PROJET SOUMIS À RAPPORT D'INCIDENCES AU VU DE L'ANNEXE B - 32) LOGEMENTS DONT LA SUPERFICIE DE PLANCHER DÉPASSE 2.500 M², EXCEPTION FAITE DE LA SUPERFICIE DE PLANCHER ÉVENTUELLEMENT OCCUPÉE PAR DES ESPACES DE STATIONNEMENT POUR VÉHICULES À MOTEUR
- ART. 175/20 DU COBAT - RAPPORT D'INCIDENCES – ENQUÊTE PUBLIQUE DE 30 JOURS
- DÉROGATION À L'ART. 6 DU TITRE I DU RRU (TOITURE - HAUTEUR)
- DÉROGATION À L'ART. 10 DU TITRE I DU RRU (ÉLÉMENTS EN SAILLIE SUR LA FAÇADE)
- DÉROGATION À L'ART. 11 DU TITRE I DU RRU (AMÉNAGEMENT DE LA ZONE DE REcul)

L'enquête publique se déroule du 10/01/2025 au 10/02/2025.

La réunion de la Commission de Concertation est fixée au 20/02/2025 à la maison communale, Avenue Charles Thielemans 93, 1150 Bruxelles.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier est consultable en ligne : <https://openpermits.brussels/>
réf. 19/PFD/1964443

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier complet de la demande peut être consulté à l'Administration communale (service Urbanisme - 2^{ème} étage) : du lundi au vendredi : entre 09h00 et 12h00 **sur rendez-vous**.

Des explications techniques concernant le dossier peuvent être obtenues à l'administration communale le mardi et le jeudi matin entre 09h00 et 12h00 **sur rendez-vous**.

Les **rendez-vous** se prennent par téléphone au n° 02/773.06.36 ou via le lien <https://urba1wsp.simplybook.it/v2/>

Les observations et réclamations au sujet de ce dossier peuvent être adressées :

- par mail à l'adresse suivante : concertation@woluwe1150.be ;
- par écrit au Collège des Bourgmestre et Echevins à l'adresse suivante : Avenue Charles Thielemans 93, 1150 Bruxelles, **au plus tard le 10/02/2025** ;
- au besoin, oralement, pendant l'enquête publique, auprès de l'agent désigné à cet effet, à la Maison communale, le mardi et le jeudi entre 09h00 et 12h00 **sur rendez-vous**.

Pendant la durée de l'enquête publique, toute personne peut faire valoir ses observations et/ou réclamations et/ou demander par écrit au Collège des Bourgmestre et Echevins à être entendue par la Commission de Concertation.

L'ordre de passage du dossier en commission de concertation figure sur le site internet de la commune ou est disponible, sur demande, au service communal de l'urbanisme 7 jours avant la séance de la commission.

A Woluwe-Saint-Pierre, le 31 DEC. 2024

Pour le Collège,

Le Bourgmestre,

La Secrétaire communale f.f.,

Sylvie AERTS



Benoit CEREXHE